# CAP COIFFURE Durée de l'épreuve : 2h (dont 1h pour la VSP) Epreuve EP1/UP1 : 4 dont 1 pour la VSP

# A - Définition de l'épreuve :

Elle comporte obligatoirement :

- la préparation et la disposition du poste de travail,
- le respect des règles d'ergonomie, d'hygiène et de sécurité,
- la maîtrise des techniques mises en œuvre,
- la qualité du résultat.

Notée sur 60 points

## B – Examen préalable :

La commission vérifie sur :

 le modèle masculin de 15 ans ou plus, pourvu de cheveux sur l'ensemble du cuir chevelu dont la longueur pour le tour d'oreilles et la nuque est au minimum de 2 cm avant la coupe.

# C - Au cours de l'épreuve pratique:

Sur cheveux propres, secs, ou mouillés, le candidat réalise une coupe et un coiffage mettant en œuvre des techniques masculines : coupe dégradée avec fondu de nuque, tour d'oreilles et raccourcissement de l'ensemble de la chevelure.

Cette partie d'épreuve dure 1h.

Le résultat de la coupe doit permettre d'évaluer le candidat sur la mise en forme et la finition du coiffage.

Pour la coupe, la mise en forme et la finition, toutes les techniques, tous les matériels et produits sont admis à l'exception des sabots de tondeuses.

Le jury pourra vérifier l'âge des modèles : le modèle doit se munir d'une pièce d'identité. Pour les modèles mineurs une autorisation parentale est exigée le jour de l'épreuve.

# **ÉVALUATION DE LA VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE coef: 1**

L'évaluation de la vie sociale et professionnelle est intégrée dans l'épreuve EP1. Elle est notée sur 20 points.

L'épreuve de vie sociale et professionnelle évalue des connaissances et des compétences du référentiel et s'appuie plus particulièrement sur la mise en œuvre d'une démarche d'analyse de diverses situations.

# Cette partie écrite de l'épreuve dure 1h.